



Guillaume PERRIN,
Président de la RME

Pour la RME l'année 2024 aura été marquée par la finalisation du chantier exceptionnel de renouvellement de 6 km d'une des canalisations principales de la ville, chantier pour lequel nous avons bénéficié d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur d'un million d'euros, soit 20 % de son coût global (5M€). Dans cette même perspective, la RME continuera en 2025 à entretenir et renouveler son réseau pour maintenir le haut niveau de rendement atteint et ainsi réduire au maximum les pertes en eau.

Quant à la ressource en eau, si les précipitations de 2023 et 2024 ont permis de recharger convenablement les étangs, lacs et retenues d'où provient notre approvisionnement, il faut garder en mémoire que celle-ci est limitée et que nous connaissons certainement dans les années à venir des sécheresses aussi sévères sinon plus que celle de 2022.

C'est pourquoi il est primordial que chacun, à son niveau, maintienne les pratiques économes qui avaient participé en 2022 et 2023 à la diminution sensible des consommations globales.



Les tarifs au 1^{er} janvier 2025

La RME subit depuis trois ans un accroissement sensible de ses charges, au premier rang desquelles les achats au Syndicat de Production "Eau du Pays de Saint-Malo" d'eau traitée dont le prix au m³ a augmenté de 11.6% en 2022, 11.8% en 2023 et 5.1% en 2024 et qui augmente à nouveau de 5 % en 2025.

Le Conseil d'Administration a pu néanmoins, une fois encore, voter une hausse plus modérée des tarifs de vente d'eau [de 2.3 % à 2.7 %], grâce notamment à la réduction des pertes en eau constatées.

Vous observerez également que la présentation des factures évolue à compter du 1^{er} janvier 2025, avec l'entrée en vigueur des réformes de la surtaxe du SMG35 et des redevances de l'Agence de l'Eau.

Vous retrouverez au verso de cette lettre Inf'Eau des explications sur ces changements.

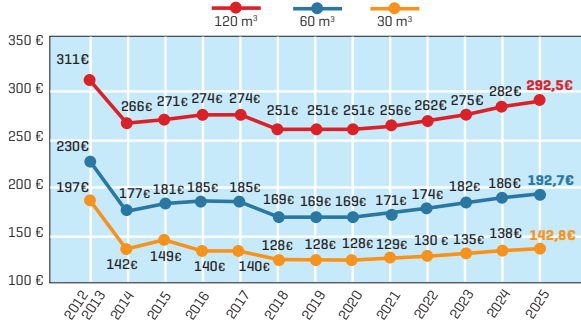
➔ **Abonnement pour tous les usagers domestiques**
[compteurs de Ø 15 mm] : **7,33 € HT par mois (88 € HT/an).**

➔ **Consommation selon 4 tranches tarifaires par an** [incluant la part contribution au SMG 35 de 0.171 € HT/m³] :

**0 à 120 m³ : 1,187 € HT /m³ 121 à 200 m³ : 1,316 HT /m³
201 à 1 000 m³ : 1,773 HT /m³ > 1 000 m³ : 1,819 HT /m³**

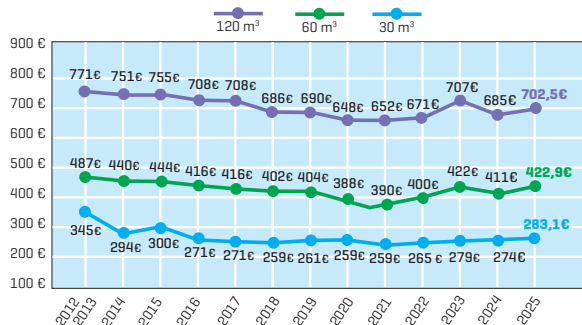
Voir tarifs complets sur le site : www.rme.saint-malo.fr

Évolution du coût annuel TTC facture Eau potable



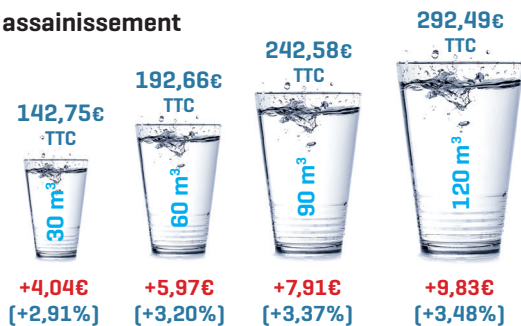
Votre facture globale [eau et assainissement] évoluera dans les mêmes proportions.

Évolution du coût annuel TTC facture Eau + assainissement

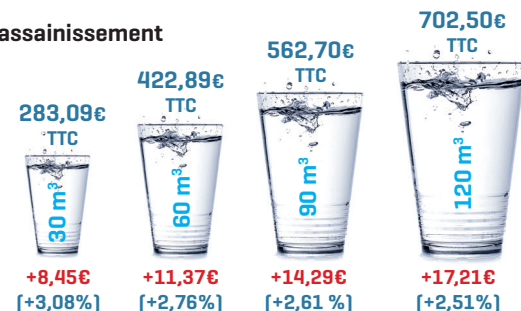


Tarifs 2025 TTC de l'eau potable selon consommations annuelles

Hors assainissement



Avec assainissement



À titre de comparaison, la bouteille d'1,5 L d'eau de source la moins chère, revient à 130€ le m³ !

Réforme des redevances de l'Agence

de l'Eau Plus d'infos : www.rme.saint-malo.fr

À partir du 1^{er} janvier 2025, les redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte seront supprimées et remplacées par trois nouvelles redevances :

- Redevance pour consommation d'eau potable.
- Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable
- Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectifs.

2024		2025	
Eau potable	Pollution domestique	0,30€ HT/m ³	Consommation 0,33€ HT/m ³
			Contre valeur Performance réseaux eau potable 0,02€ HT/m ³
	Contre valeur prélèvement	0,046€ HT/m ³	Contre valeur prélèvement 0,040€ HT/m ³
Total eau potable		0,346€ HT/m³	0,390€ HT/m³
Assainissement	Modernisation des réseaux de collecte	0,16€ HT/m ³	Contre valeur performance système de collecte 0,084€ HT/m ³
Total eau + assainissement		0,506€ HT/m³	0,474€ HT/m³

L'ensemble de ces redevances sera regroupé dans la rubrique "organisme publics" de votre facture. Ces changements se traduiront par une augmentation des redevances eau potable mais aussi par une diminution des redevances assainissement, ce qui permettra une réduction des redevances de l'Agence de l'Eau dans leur globalité.

Réforme de la surtaxe SMG35

Le financement du SMG35 qui gère le fond départemental eau potable était assuré jusqu'à fin 2024 par une surtaxe de 0,18 €HT/m³ apparaissant sur une ligne de votre facture.

A partir de 2025, cette surtaxe est remplacée par une contribution que les distributeurs sont conduits à répercuter aux abonnés par un supplément de prix intégré à leurs tarifs.

Pour répondre à cette réforme, le conseil d'administration de la RME a délibéré sur ce supplément dont le montant 2025 sera de 0,171 €HT/m³, correspondant à une baisse du montant prélevé sur les abonnés de près d'un centime d'euro par m³ par rapport à 2024. Pour les volumes consommés en 2024, facturés en 2025, la surtaxe 2024 de 0,18 €HT/m³ continuera d'apparaître sur une ligne à part.

Plus d'infos : www.rme.saint-malo.fr

IMPORTANT : que ce soit à l'accueil dans nos bureaux, par téléphone ou sur votre espace abonné, pour effectuer vos démarches, munissez-vous toujours de : **votre n° de contrat à 6 chiffres situé en haut de votre facture.** Votre espace abonné : inscription avec votre adresse mail et votre mot de passe personnel. Ensuite vous devrez **lier votre contrat** à l'aide de votre numéro de contrat et de votre clef de sécurité en allant dans l'onglet "mon compte" situé en haut à droite de votre espace abonné.

Gestion de l'Eau Potable

Pour joindre la RME :

Service Abonnés : Tél. 02 99 20 35 00
[lundi au vendredi : 8h -12h / 13h 30 - 17h]

Service Travaux

[devis, demande d'intervention...] :
Tél. 02 99 20 38 35
Web : www.rme.saint-malo.fr
Courriel : contact@rme.saint-malo.fr
Par courrier ou à nos bureaux

Gestion de l'Assainissement Collectif

Pour joindre SUEZ :

Numéro client : 02 77 43 43 43
Numéro d'urgence technique :
02 77 43 43 30
Site : toutsurmoneau.fr
Accueil client : 4-6 rue des Petits Champs
35400 Saint-Malo
Ouvert le mardi de 9h à 13h
et le jeudi de 13h à 17h

Gestion de l'Assainissement

Non Collectif (SPANC)

Pour joindre Saint-Malo Agglomération (SMA) :
Contacter la Direction de l'eau et de l'Assainissement.
Service du SPANC :
accueil@stmal-agglomeration.fr

Comment payer vos factures :

Tous les modes de paiement sont admis à la RME :

→ **en vous déplaçant** à nos bureaux au 40 Bd des déportés à Saint-Malo (pour les espèces, se rendre au bureau de poste avec la facture à régler)

→ **en ligne** sur votre espace abonné

→ **par téléphone** → **ou par courrier**

Si vous avez des difficultés financières, demandez-nous un échéancier ou contactez directement l'organisme social [CCAS/CDAS] dont vous dépendez qui saura vous accompagner dans vos démarches.

Conseils pratiques

Attention au froid, protégez vos compteurs ! : si les compteurs sont la propriété de la Régie Malouine de l'Eau, il vous incombe en revanche d'en assurer la bonne protection.

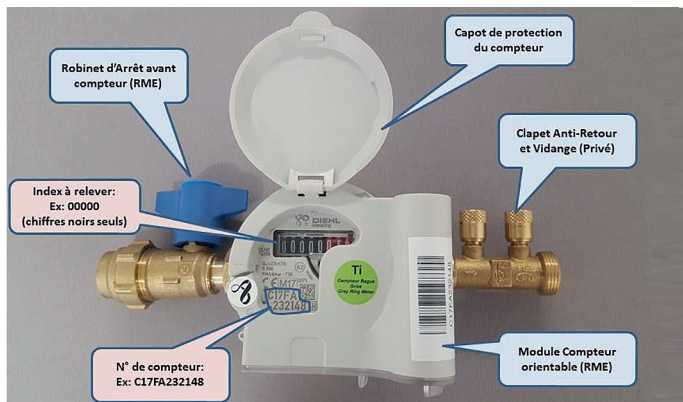
Pour éviter les fuites et dégâts des eaux : pensez à fermer votre robinet avant compteur lors d'absences prolongées [résidences secondaires, vacances...]

Relève de l'index du compteur : vous étiez absent lors du passage du releveur. Transmettez-nous votre index par courrier, par mail ou en passant par votre espace abonné. Vous pouvez également nous le communiquer par téléphone (uniquement les chiffres noirs).

Tous les agents de la RME ont une **carte professionnelle** qu'ils pourront vous présenter sur simple demande. Ils sont à votre service et nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

SITE INTERNET www.rme.saint-malo.fr :

notre site a été modernisé en 2022. Vous y trouverez de nombreuses informations.



La Régie Malouine de l'Eau est à votre service

RME · Régie Malouine de l'Eau · 40, Bd des Déportés · CS 11709 · 35417 SAINT-MALO
Tél : 02 99 20 35 00 · Courriel : contact@rme.saint-malo.fr